



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 10

Procurations : 1

Convocation :

28 mars 2025

Délibération Numéro

2025.03.04.06

Objet :

**TRAVAUX DE
RENOVATION
ENERGETIQUE
ECOLE MATERNELLE**

**VALIDATION
AVANT-PROJET
DEFINITIF**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 Avril 2025

Le trois avril deux mil vingt-cinq dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 Mars 2025

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés :

Mme MAILLARD Martine, Mme CHARDEY Brigitte, M. COULTOUKIS Vassili, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Procuration :

Madame MAILLARD Martine a donné procuration à Madame MICHONNET Pascale

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame GEHAN Danielle est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

EXPOSE :

Monsieur Le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal l'avant-projet détaillé des travaux de rénovation énergétique pour l'école maternelle.

- Désamiantage de la couverture
- Remplacement de la couverture
- Réfection des sanitaires (mise aux normes)
- Remplacement de menuiseries extérieures
- Isolation des murs
- Remplacement des plafonds suspendus et isolation
- Revêtement des sols
- Travaux de peinture
- Location de bâtiments modulaires à usage scolaire
- Suppression chaudière fioul et installation d'une pompe à chaleur/VMC/panneaux photovoltaïques

Le coût prévisionnel des travaux pour l'école maternelle s'établi comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20250403-2025030406-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025





**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 10

Procurations : 1

Convocation :

28 mars 2025

Délibération Numéro

2025.03.04.06

Objet :

**TRAVAUX DE
RENOVATION
ENERGETIQUE
ECOLE MATERNELLE**

**VALIDATION
AVANT-PROJET
DEFINITIF**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20250403-2025030406-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025



N°	Lots	ECOLE
01	Démolition – Gros œuvre	41 000.00€
02	Charpente – Couverture	80 400.00€
03	Menuiseries Extérieures	51 000.00€
04	Platerie sèche – Menuiseries intérieures	62 600.00€
05	Plafonds suspendus	23 200.00€
06	Carrelage	9 000.00€
07	Peinture – Sols souples	24 000.00€
08	Location bât modulaires à usage scolaire	60 000.00€
	Sous total lots architecturaux	351 200.00€
09	Plomberie - Sanitaires	25 000.00€
10	Chauffage – Ventilation	175 000.00€
11	Electricité	71 300.00€
12	Photovoltaïque	22 000.00€
	Sous total lots techniques	293 300.00€
	TOTAL DES TRAVAUX € HT	644 500.00€
	Honoraires – MOE	83 785.00€
	Etudes préalables	4 980.00€
	Audits énergétiques	526.72€
	TOTAL AUTRES FRAIS € HT	89 291.72€

TOTAL HT DES ETUDES & TRAVAUX : 733 791.72€

RECETTES SOLLICITEES/ATTENDUES

La commune a sollicité le fonds de concours octroyé par la Communauté de Commune Caux Seine Agglomération pour un montant de 63 251.00€.

La commune sollicite le concours de Département qui pourrait participer à hauteur de 30% du montant HT des travaux (hors panneaux photovoltaïques) auxquels pourrait s'ajouter des bonifications liées aux économies d'énergies et à l'emploi de personnel en insertion.

La commune sollicite également le concours de l'Etat au titre des subventions DETR & fond verts.

Monsieur Le Maire propose de :

- Prendre connaissance de l'avant-projet et de le valider,
- Valider coût prévisionnel HT au stade de l'avant-projet définitif
- Solliciter toutes les subventions qui pourraient être octroyées à la commune
- L'autoriser à signer les documents se rapportant à ce dossier

Pour extrait conforme au registre

Le Maire

Gérard CAPOT



La Secrétaire de séance

Danielle GEHAN